

L'observatoire de l'intégration des réfugiés



LETRE BIMESTRIELLE DE FRANCE TERRE D'ASILE N°38 DÉCEMBRE 2009

Etrangers et réfugiés au prisme des médias

Les médias déterminent largement les représentations de la société d'accueil sur les étrangers et les réfugiés. Pourtant, de nombreuses contraintes pèsent sur les journalistes lorsqu'ils traitent ce sujet politiquement sensible et certains amalgames peuvent fragiliser l'intégration de ceux qui viennent d'ailleurs.

L'image des réfugiés et des étrangers dans les médias de la société d'accueil constitue un élément essentiel du processus d'intégration. Ainsi, la Commission européenne¹ suggère de coopérer de manière plus étroite avec les médias pour changer les regards sur les étrangers. En France, la question de l'immigration entre véritablement dans le champ journalistique à partir du début du XIX^{ème} siècle. Depuis, les représentations qui entourent la figure de l'étranger ont été nombreuses et variées mais de grandes tendances se dégagent aujourd'hui. Catherine Withol de Wenden² dresse un inventaire des images récurrentes de l'immigration de nos jours. Celles qui reviennent le plus régulièrement sont les réussites spectaculaires des immigrés, l'exclusion, la délinquance, les spirales négatives, l'islam radical, les filières d'invasion, les situations scandaleuses comme l'affaire du squat de Cachan. A l'opposé, la politologue décrit les sujets qui n'ont presque jamais droit de cité. Ainsi, les thèmes internationaux comme les crises à la source des grandes migrations dans le monde, les migrations Sud-Sud, la politique européenne d'immigration, ou les points de vue du pays d'origine, ne sont presque jamais évoqués. Ces choix influencent grandement les perceptions de l'altérité au sein de la société d'accueil et contribuent à entretenir les confusions et les stéréotypes. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène.

Un fort contenu émotionnel

Tout d'abord, est en cause le circuit de l'information dans la société d'accueil. En effet, les principaux pourvoyeurs d'informations en matière d'immigration sont les médias, les décideurs politiques et les associations. Selon toute vraisemblance, le cycle de l'information fonctionne sur un mode à chaque fois identique entre ces trois acteurs majeurs : le politique agit, le journaliste relaye, les associations réagissent. Dans cette configuration, les médias restent, la plupart du temps, enfermés dans le schéma précédemment évoqué comme le montre l'analyse de plusieurs articles du journal *Le Monde*. Sur dix d'entre eux, recueillis entre le 14 septembre et le 6 octobre 2009, huit reviennent sur des décisions politiques ayant un impact immédiat, faisant polémique et comportant un fort contenu

émotionnel. Seuls deux traitent la question de l'immigration sous un angle plus général et de manière dépassionnée.

Dans ce contexte, peu de place est laissée à une vision nuancée et pédagogique de ce sujet. A ces explications, il faut ajouter des motifs propres au système médiatique de la société d'accueil comme les contraintes économiques pesant sur les médias ou le temps très court dont bénéficient les journalistes pour traiter l'information. Est également en question une certaine forme de segmentation de la question de l'immigration comme l'a expliqué Pascale Egré, grand reporter au quotidien *Le Parisien*, lors du dernier petit déjeuner organisé par France terre d'asile sur l'image des étrangers dans les médias : « *dans notre rédaction, le thème de l'intégration est couvert par le service Vivre mieux, la question des sans-papiers par le service Economie et quand il s'agit des enfants de sans-papiers scolarisés, c'est le service Education qui est mobilisé. Dans ces conditions, il est très difficile de proposer une vision globale de ce sujet* ».

Redonner la parole aux étrangers

A partir de ces différents constats, Daniel Bouy, journaliste indépendant, rappelle l'importance d'adopter d'autres points de vue pour traiter cette question de l'immigration : « les journalistes abordent souvent ce thème à partir des préoccupations réelles ou supposées des Français, les amenant à valoriser un point de vue égocentrique. Cette démarche les conduit à développer la vision d'un pays agressé contraint de mettre en place un système de défense »³. Pour M. Bouy, les médias devraient redonner la parole aux étrangers, leur offrir l'occasion de raconter leur parcours et ceci pour permettre à la société d'accueil de prendre conscience qu'au-delà du fait qu'ils viennent d'ailleurs, ils demeurent des individus partageant les mêmes espoirs et les mêmes idéaux.



Sensibiliser les journalistes au sujet de l'immigration

De la même manière, de nombreuses solutions ont été avancées ces dernières années afin que les journalistes abordent cette question avec plus de justesse. Dans cette optique, l'Institut Panos⁴ organise plusieurs fois par an des formations à destination des journalistes de différents pays d'accueil et de transit pour qu'ils s'approprient la thématique de l'immigration et prennent du recul sur leurs propres pratiques. « *Nous les confrontons avec des spécialistes de l'immigration afin qu'ils aient une vision globale du phénomène et nous tentons de leur donner toutes les clés, notamment juridiques, pour appréhender ce sujet souvent complexe* », ra-

conte Latifa Tayah-Gueneau, responsable de programme à l'Institut Panos.

Une autre piste consiste à inviter les journalistes à faire preuve de plus de vigilance lorsqu'ils évoquent ce sujet grâce à des textes encadrant la profession. Dans cette optique, la *Charte déontologique à l'usage des journalistes* sur l'information concernant les demandeurs d'asile, les réfugiés, les victimes de la traite et les migrants, a été adoptée en juin 2008 à Rome. Elle résulte d'une initiative conjointe du Conseil italien de l'ordre des journalistes, de la Fédération nationale de la presse italienne et du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Ce document prévoit que les journalistes s'engagent à éviter la diffusion d'informations imprécises, à adopter des termes juridiques appropriés dans le but de restituer au lecteur les seuls faits, à protéger les migrants qui choisissent de leur parler en prenant toutes les précautions nécessaires pour qu'ils ne soient pas identifiés. Afin que cette dernière initiative soit tout à fait efficace, il faut pourtant s'interroger sur son caractère contraignant. En effet, les sanctions de la plupart des commissions de régulation des médias existantes dans d'autres domaines, demeurent le plus souvent inopérantes. Un constat qui renvoie à la question de la mission d'intérêt public des médias et particulièrement à leur responsabilité dans le regard que porte la société d'accueil sur la différence...

■ L'INTÉGRATION EN EUROPE

Médias et migrations : les bonnes recettes européennes

Images négatives ou misérabilistes, points de vue ethnocentriques, vocabulaire approximatif ou connoté... Les mêmes carences traversent les médias européens sur la question de la représentation des étrangers. Certes, la situation varie selon les pays et les rédactions. Au Royaume-Uni, le Centre de ressources sur les migrants (MRC) déplore le traitement « sensationnaliste » de l'immigration par les tabloïds, alors que l'association hongroise Menedek constate plutôt une « invisibilité » des migrants dans la presse nationale¹. Mais toutes

les analyses s'accordent sur un point : le sujet est traité de manière insuffisante, mal documentée et trop peu nuancée.

Partout en Europe, des initiatives ont vu le jour pour améliorer la couverture du fait migratoire et bousculer les pratiques des médias traditionnels. Les idées ne manquent pas et s'appuient sur des stratégies variées. Certaines s'efforcent d'inciter les journalistes au changement, d'autres font le pari du renouvellement, encourageant la participation des migrants ou l'émergence de nouveaux médias.

(suite page 3)

¹ COMMISSION EUROPÉENNE, *Programme commun pour l'intégration, cadre relatif à l'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne*, COM(2005)389 final, 1^{er} septembre 2005, p. 5.

² WITHOL DE WENDEN C., « Les thématiques : absences récurrentes et amalgames », *Migrations société*, Vol. 19, n° 111-112, août 2007, p. 155.

³ BOUY D., « Des vies de migrants », *Migrations société*, Vol. 19, n° 111-112, août 2007, p. 275.

⁴ L'Institut Panos est une organisation non gouvernementale dont la mission principale est de favoriser le pluralisme de l'information et des opinions et de renforcer l'expression des populations les plus marginalisées.

¹ MIGRANTS RESOURCE CENTRE, *Migrants and the Media : project perspective document*, juin 2009, p. 4-8, www.migrantsandmedia.eu

■ LA PAROLE À

« Victime ou coupable, le migrant est toujours assimilé à un problème... »

Virginie SASSOON, chargée de programme Pôle Europe à l'Institut Panos

Quel est l'impact de l'activité médiatique sur le regard que porte la société d'accueil sur les étrangers ?

Les médias jouent un rôle social significatif dans la représentation de l'altérité et des inégalités sociales. Pour reprendre les propos du chercheur britannique Simon Cottle, c'est à travers les représentations médiatiques que le public est invité à construire une signification de ceux avec qui « nous sommes en relation » ou « nous ne sommes pas en relation », de qui est « nous » et « eux », des personnes qui sont « intégrées » et « exclues ». Ainsi, les médias contribuent à rendre vulnérables et sujets à discrimination certains groupes, mais dans le même temps, ils servent aussi à affirmer la diversité sociale et culturelle, en fournissant des espaces à travers lesquels des processus d'identification ou des intérêts peuvent s'imposer et changer les représentations.

Comment expliquer les amalgames et les confusions qu'entretiennent les médias lorsqu'ils appréhendent la question des migrations ?

Comme le montre l'ouvrage dirigé par Jean-Paul Marthoz « Informer sur les migrations », qui sera publié par l'Institut Panos Paris en février 2010, on assiste

aujourd'hui à une marchandisation croissante de l'information, une approche qui privilégie la controverse, le conflit, l'événementiel, au détriment d'une mise en perspective de l'actualité. Il existe aussi une logique de proximité qui tend à marginaliser l'international. La couverture de l'information est généralement suiviste. Les médias réagissent à l'arrivée de migrants africains, les grèves de sans-papiers, relaient aux directives gouvernementales et les rapports des ONG. Ils sont en bout de chaîne de l'information, sans avoir les moyens ou le temps de vérifier ou de donner du sens à celle-ci.

Quels sont les effets de ces différentes tendances ?

Une des conséquences est que les migrants semblent surgir de nulle part, comme si leur existence commençait au poste-frontière, comme s'ils n'avaient pas de passé, pas d'histoire. La réalité de leurs pays est à peine effleurée et se limite à une mention « fuir la répression ou la guerre ». Par exemple, les reportages sur Calais et la « jungle » n'ont mentionné qu'en passant l'origine des migrants et des demandeurs d'asile. Ils ont été rarement accompagnés d'articles de fond expliquant la situation politique du pays de départ. De fait, le migrant est toujours assigné à un statut de victime ou de coupable. Il est assimilé à un problème.

Laetitia Van Eeckhout, journaliste au quotidien Le Monde

On reproche souvent aux journalistes d'aborder la question de l'immigration sous un angle uniquement spectaculaire et de ne pas suffisamment replacer cette question dans son contexte. Que répondez-vous à cela ?

Cette critique revient régulièrement en effet. Cela étant, il y a un certain nombre de faits que l'on ne peut pas taire dans la presse et tout est une question de traitement. En tant que journaliste, il me paraît surtout essentiel de lutter contre un ensemble *d'a priori* et d'amalgames, en prenant si besoin à contre-pied le discours majoritaire. Par exemple, au moment du démantèlement très spectaculaire de la « jungle » à Calais, il était important de montrer combien cet événement ne se résumait pas à une question d'étanchéité de la frontière franco-britannique et ne réglerait rien à long terme. La réponse au problème posé étant avant tout européenne. De la même manière, il semble utile de traiter la question des sans-papiers en se posant la question de leur apport sur le plan économique.

Quels sont les obstacles à cet effort de pédagogie ?

En tant que journaliste spécialisée, je suis régulièrement sollicitée par les institutions publiques et les associations pour relayer des prises de décisions, des rapports, des

événements. Il faut être vigilant pour toujours prendre du recul sur ces informations, les vérifier, leur donner du sens. De plus, afin de toucher le lecteur et lui offrir toutes les clés pour qu'il saisisse le fait migratoire, il est nécessaire de procéder à une sélection des faits les plus parlants, les plus significatifs. Chaque jour, j'ai de quoi remplir une page, mais cela serait contre-productif. Je dois aussi faire face à des contraintes internes à la rédaction, sachant que nous avons de moins en moins de place en termes de pages. Dès lors, quand je présente un sujet, je me dois d'être percutante, en trouvant un angle apportant une vraie valeur ajoutée par rapport à ce que l'on sait déjà ou à ce que d'autres confrères ont déjà écrit. Au risque sinon de voir mes propositions d'articles non retenues.

Sur quels outils les journalistes pourraient-ils s'appuyer afin d'améliorer le traitement du fait migratoire ?

Il faut bien sûr réfléchir à la formation des journalistes, à leurs pratiques professionnelles, à leur éthique lorsqu'ils travaillent sur ce genre de sujets. A ce titre, je pense que la charte de Rome (**voir p. 1**) constitue un premier pas car elle rappelle un certain nombre de principes et de priorités. Pourtant, se pose la question de son application et des moyens utilisés afin qu'elle soit réellement suivie par la profession.

■ ZOOM

Diversité à la télévision...des efforts à poursuivre

Comment faire évoluer le regard que chacun porte sur l'évolution de la société française et la diversité de ses origines ? La question taraude les pouvoirs publics depuis plus de dix ans. Dans ce contexte, les médias de masse sont visés. Pourtant, ce n'est pas à l'initiative des chaînes de télévision que la présence des minorités a commencé à progresser sur les écrans.

En fait, la prise en compte de la diversité à la télévision a été le fruit d'un vif dialogue entre la société civile, notamment des associations de défense des minorités comme le Club Avernois¹ ou le Collectif Egalité², les organismes et institutions publiques comme le Haut Conseil à l'intégration ou l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, et l'Etat. Celui-ci est progressivement intervenu à la suite de divers événements, tels que les émeutes de novembre 2005, en modifiant les cahiers des charges des chaînes publiques ou les conventions passées avec les chaînes privées.

Les initiatives prises en ce sens dans le paysage audiovisuel français restent très disparates. Si certaines chaînes ont misé sur des actions spectaculaires comme TF1 en annonçant le 5 mars 2006 la nomination d'Harry Roselmack au journal télévisé de 20 heures, d'autres ont souhaité prendre des mesures plus discrètes. En fait, seul France télévisions a inauguré un travail de fond méthodique en mettant en œuvre, à partir du 28 janvier 2004, le Plan d'action positive pour l'intégration (Papi). « *A France télévisions, nous avons souhaité réagir après la triste date du 21 avril 2002. Marc Tessier, le président de l'époque, m'a contacté pour mener une enquête sur ce sujet. Nous avons abouti à la conclusion qu'il y a dans le service public quatre ou cinq réseaux qui se répartissent le pouvoir et qui font que le système est fermé à l'autre. Encore plus quand celui-ci est d'une origine différente* », a raconté Edouard Pellet, délégué intégration et diversité à France télévisions, lors du dernier petit déjeuner organisé par France terre d'asile sur l'image des étrangers dans les médias.

Montrer la diversité à l'antenne

Quelques semaines plus tard, un plan est élaboré. Il comporte une action qualitative sur cinq ans en trois volets. Le volet éditorial, tout d'abord, met particulièrement l'accent

sur la valorisation des initiatives de promotion du vivre ensemble dans tous les genres de programmes, que ce soit les magazines, les documentaires, les fictions mais aussi les reportages d'informations. Il est aussi question de favoriser la visibilité à l'antenne de la diversité des composantes de la société française, qu'il s'agisse des journalistes, des présentateurs mais également des candidats des jeux en passant par les comédiens des fictions. Le deuxième volet concerne les ressources humaines. « *Nous avons demandé aux écoles de journalisme au sein desquelles nous recrutons certains de nos collaborateurs, d'offrir des places aux personnes issues de l'immigration et/ou de milieu défavorisé et/ou de quartiers difficiles. Nous avons également mis en place un système de formation interne pour sensibiliser les journalistes à la question de l'intégration et de la diversité* ». Un dernier volet porte sur l'éthique. Cette action consiste en la tenue de colloques et de tables rondes, en présence de chercheurs, d'écrivains, de représentants de médias étrangers ou d'associations « *pour sensibiliser, mobiliser, former à la diversité et générer de nouvelles pratiques pour promouvoir la diversité* ».

L'impact de la visibilité de cette politique a été mesuré en 2005 et 2007 au travers d'une

enquête réalisée par Novatris³. Il en ressort que les chaînes publiques sont perçues par l'échantillon représentatif de Français interrogés comme tenant le mieux compte de la diversité ethno culturelle et ethno sociale de la population vivant en France. Sur le plan de la déontologie, ce plan a aussi contribué à modifier certains comportements à France télévisions. « *Chez nous, par exemple, les journalistes ne citent plus l'origine de la personne mise en cause dans le cadre d'une infraction* ». »

Le Papi est arrivé à forclusion le 28 janvier 2009. Cette action est désormais relayée par un comité permanent pour la diversité. Composée de seize personnalités, cette nouvelle institution s'est fixé pour objectif de mettre en place des indicateurs de suivi de la diversité au sein du groupe et sur les antennes, et de continuer à promouvoir la diversité. Pour autant, de nombreux doutes subsistent quant aux actions concrètes que cette institution mènera. En attendant, et en dépit des efforts consentis, les écrans restent majoritairement pâles, « comme si la télévision française n'avait pas encore intériorisé la diversité de la société telle qu'elle est aujourd'hui », conclut Catherine Humblot, journaliste et membre de l'Institut Panos⁴.

¹ Le Club Avernois est un observatoire de la diversité dans les médias qui regroupe plus de 300 professionnels des médias et du spectacle.

² Le collectif avait notamment interpellé la direction de TF1 en lui rappelant que « devant la crise des institutions et de la société civile, la télévision a un rôle fondamental à jouer de reconstitution du lien social ».

³ Novatris est un institut français d'études en ligne.

⁴ HUMBLLOT C., « Intégration des minorités visibles : les politiques des chaînes de télévision », *Migrations société*, Vol. 19, n° 111-112, août 2007, p. 242.

LES ACTUALITÉS SOCIALES

Difficultés d'accès à l'emploi des immigrés : des causes multiples

Selon une étude de l'Insee réalisée d'après des données issues de l'enquête emploi, les immigrés, hommes comme femmes, sont plus souvent touchés par le chômage et rencontrent des difficultés pour se maintenir dans un emploi. En 2008, 57 % des immigrés de 18 à 64 ans arrivés en France après l'âge de 18 ans occupaient un emploi contre 69 % des non immigrés¹. Un constat qui s'explique autant par le fait d'être immigré que par l'existence de causes connexes.

Un double handicap

Il y a, premièrement, un manque flagrant de qualifications. Près de la moitié des immigrés n'ont aucun diplôme ou ont obtenu un diplôme de niveau d'enseignement primaire contre un sur cinq chez les non immigrés. En outre, parmi les immigrés arrivés après 18 ans et ayant suivi des études, seulement 13 % peuvent se prévaloir d'un diplôme français ou d'une formation supérieure suivie en France. Pour les autres, le problème de la reconnaissance des diplômes et de la validation des acquis se pose avec acuité. Or, seul un sur dix a entrepris une démarche de reconnaissance formelle des études suivies à l'étranger. La principale raison invoquée est

le manque d'utilité de la démarche... Ce qui laisse à penser combien la méconnaissance des règles du marché du travail en France est répandue chez eux. D'autre part, 16 % seulement des immigrés comptent le français parmi leurs langues maternelles. Les autres (84 %) rencontrent des problèmes linguistiques. Ainsi, 33 % d'entre eux déclarent lire difficilement un journal en français et 52 % éprouver des difficultés à écrire une lettre. Enfin, il faut tenir compte des conséquences de la concentration des immigrés dans les zones urbaines sensibles (ZUS). Dans une récente étude, il apparaît que le fait de résider en ZUS accroît les risques de chômage. Au milieu des années 2000 près de 19 % des actifs en ZUS étaient au chômage contre 8 %

pour les actifs hors ZUS. Vivre dans ce type de zone urbaine et être immigré constitue donc un double handicap. Il n'est guère étonnant que pour surmonter ces obstacles les immigrés s'appuient sur des réseaux relationnels. 41 % de ceux ayant un emploi en 2008 déclaraient avoir sollicité leur réseau contre 32 % pour les non immigrés.

Des efforts à poursuivre

Toutes ces difficultés ne sont pas une fatalité. Elles renvoient à des éléments susceptibles d'être combattus par des politiques adéquates. L'étude de l'Insee souligne, par exemple, les progrès réalisés en matière de formations linguistique et professionnelle. Ainsi, les immigrés arrivés sur le territoire

dans les années 2000 ont deux fois plus souvent suivi une formation linguistique que ceux arrivés dans les années 1960 et 1970. Le suivi d'une formation professionnelle durant les deux années qui succèdent l'entrée en France a également doublé entre les immigrés venus dans les années 1960 et ceux arrivés récemment. Des évolutions de ce genre mériteraient d'être approfondies afin de pallier les manques que subissent les immigrés. Reste la question des discriminations qui, sans être la cause de tous les maux, n'en est pas moins présente et doit être réglée. En effet, toujours selon l'étude de l'Insee, 8 % des immigrés et, parmi eux, 15 % des personnes originaires d'Afrique subsaharienne jugent avoir été victimes de discriminations à l'embauche.

Pour une protection européenne des mineurs isolés étrangers

Il y aurait environ 100 000 mineurs étrangers non accompagnés d'un représentant légal sur le territoire de l'Union européenne. Bien qu'approximatif, le chiffre traduit l'importance du phénomène. Présents dans les vingt-sept Etats membres, ces mineurs isolés sont accueillis et pris en charge suivant des conditions très variables. L'absence d'harmonisation au niveau européen génère, en effet, une protection à plusieurs vitesses. C'est pourquoi France terre d'asile a décidé d'adresser aux institutions européennes un appel pour une protection européenne harmonisée. Ce dernier a été ouvert à la signature de toutes les organisations et institutions travaillant dans l'Union européenne le 17 décembre 2009, à l'occasion des premières assises européennes sur les mineurs isolés étrangers organisées par France terre d'asile en collaboration avec les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais. Le texte réaffirme la nécessité de faire prévaloir la notion d'intérêt supérieur de l'enfant sur toute autre considération, d'après des normes internationalement reconnues comme la Convention relative aux droits de l'enfant, et formule quinze propositions pour un standard de protection élevé.

Voir le site : www.france-terre-asile.org

L'INTÉGRATION EN EUROPE

(suite de la page 1)

Changer les pratiques

Des codes de bonne conduite ont été élaborés dans plusieurs pays pour inciter les journalistes à la rigueur et à la vigilance. L'initiative la plus connue dans ce domaine est la charte déontologique signée à Rome par le Conseil de l'ordre des journalistes italiens. En Espagne, le ministère du Travail et des Affaires sociales propose un « guide pratique pour le traitement médiatique de l'immigration », qui met l'accent sur les erreurs fréquemment commises et propose des alternatives. Au Royaume-Uni, l'Union nationale des journalistes a publié, en partenariat avec le Haut Commissariat pour les réfugiés et le Centre d'information sur l'asile et les réfugiés (Icar), des plaquettes d'information sur le traitement de la question plus spécifique des réfugiés. Si les recommandations ne manquent pas, elles ne constituent pas à elles seules des garanties de changement, rappelle pourtant Debora Guidetti, responsable du programme européen sur l'intégration et la migration (Epim)². Selon madame Guidetti, « les chartes sont des instruments, mais elles ont besoin de la vigilance des associations pour être activées. Une recommandation dont le respect n'est pas contrôlé risque toujours de rester lettre morte ».

Plusieurs associations assument ce rôle de veille à travers le continent. En Suède, le projet *Quick response* (« Réponse rapide ») propose une observation quotidienne du traitement de l'immigration dans huit journaux nationaux. Les

résultats sont publiés sur un site Internet, à des fins d'interpellation des responsables et du grand public. « Nous essayons d'avoir une approche humble et constructive en donnant aux journalistes les moyens de travailler autrement », explique le responsable, Arash Mokhtari. Le site, bien connu des médias, connaît un certain impact puisque des rédacteurs ayant fait l'objet de critiques pour leurs reportages partiels se sont depuis excusés³. Cette action est complétée par des formations dispensées dans les écoles aux étudiants en journalisme. Le projet Réfugiés et demandeurs d'asile dans les médias (RAM) a mené ce même type d'actions au Royaume-Uni : activités d'alerte sur les articles inexacts paraissant dans la presse, rédaction de directives et organisation de formations à destination des professionnels des médias. Aujourd'hui, ce programme a laissé place à un Réseau des journalistes exilés qui poursuit des objectifs similaires en favorisant l'implication des migrants dans les médias.

Place aux migrants dans les médias

Les actions européennes s'orientent en effet de plus en plus vers le soutien direct aux migrants et aux étrangers, pour qu'ils contribuent de ma-

nière active à la fabrication de l'information. « La participation des migrants permet d'ouvrir de nouvelles perspectives sur les questions relatives aux migrations et à l'intégration », explique Debora Guidetti. « Les contenus et le traitement des sujets sont différents, et tranchent avec les discours prédominant dans les médias. » De nombreux projets soutenus par le Programme européen sur l'intégration et la migration défendent une telle approche. Parmi eux, le Centre de ressources sur les migrants, basé à Londres, a lancé le premier journal gratuit conçu par des migrants, des réfugiés et des journalistes britanniques. Intitulé *Les nouveaux Londoniens*, il est distribué au grand public pendant la semaine du réfugié, en juin, et s'est vu récompenser à plusieurs reprises pour sa qualité.

Si la participation des migrants peut avoir un poids dans l'élaboration de l'information, c'est aussi parce qu'une fois impliqués dans le champ médiatique, ces acteurs sont susceptibles de créer des liens avec des journalistes traditionnels et d'influencer leurs représentations. L'idée de rencontres entre médias grand public et médias des diversités a été expérimentée lors du projet Mediam'Rad, porté par l'Institut Panos en partenariat avec les associations Cospe, en

Italie, et MiraMedia, aux Pays-Bas. L'objectif était d'accroître la diversité des analyses en pariant sur l'échange de compétences : deux journalistes aux expertises différentes, l'un dans les médias traditionnels, l'autre sur les questions migratoires et internationales, formaient un binôme le temps du projet. L'expérience a été un succès. En République tchèque, l'association People in Need réunit aussi des journalistes et des migrants. Les participants étrangers ont eu le sentiment de s'impliquer concrètement dans la vie de la société d'accueil, mais aussi d'être mieux entendus par le grand public et par les dirigeants. Quant au contenu de la presse écrite, il a été sensiblement enrichi : l'équipe de People in Need note la parution de reportages sur la vie des minorités, mais aussi d'articles positifs sur des questions de politique migratoire non traitées jusque là. Une diversification indispensable, rappelle Debora Guidetti, pour que « le public soit informé de manière objective sur une question qui demeure au cœur du débat démocratique européen ».

Pour en savoir plus :

www.epim.info

www.migrantsandmedia.eu

www.quickresponse.se

¹ L'Epim est une initiative du Réseau des fondations européennes (NEF).
² COMMISSION EUROPEENNE, *Media4Diversity : prendre le pouls de la diversité dans les médias*, mars 2009, p. 34.

■ ACTUALITÉS

Vers une harmonisation de la protection en Europe ?

Le constat est partagé par beaucoup : le régime d'asile européen commun n'offre ni les mêmes chances d'accès à une protection, ni un niveau de droits équivalent d'un bout à l'autre de l'Europe. Les taux de reconnaissance contradictoires, les nombreuses annulations de décisions de rejet en appel et les migrations secondaires de demandeurs d'asile ne sont que quelques symptômes de l'échec de dix ans d'harmonisation du droit d'asile. Selon la Commission européenne, sont en cause la mauvaise transposition de la législation communautaire par les Etats membres mais également l'imprécision et l'ambiguïté des standards européens. Celle-ci a proposé une révision des textes européens règlementant l'asile aboutissant, le 21 octobre 2009, à une proposition de refonte de la directive dite qualification¹. Outre les critères d'accès à la protection internationale, cette directive s'intéresse également à son contenu c'est-à-dire aux droits accordés aux 1,4 million de personnes protégées résidant sur le territoire de l'Union.

Un statut uniforme pour tous

La directive qualification avait instauré la protection subsidiaire en vue d'harmoniser les différentes formes de protections complémentaires qui se développaient dans l'Union. Cependant, lors de l'établissement de son contenu, certains Etats membres avaient réussi à faire adopter un statut moins favorable et des restrictions à l'accès aux droits sociaux². Or, la différence de traitement avec les réfugiés est désormais d'autant plus

inquiétante que certains Etats membres tendent à reconnaître plus largement la protection subsidiaire au détriment du statut de réfugié considéré par ces derniers comme un engagement sur le long terme. Pour la Commission européenne il n'est certainement pas établi que la protection subsidiaire s'avère effectivement moins durable que la protection résultant de l'acquisition du statut de réfugié suivant la Convention de Genève. Par conséquent, rien ne justifie, selon elle, cette dualité de statuts dans la mesure où les besoins et les défis en matière d'intégration sont similaires.

C'est donc ni plus ni moins un alignement des droits des bénéficiaires de la protection subsidiaire sur ceux des réfugiés que propose la Commission européenne. Ces droits garantissent, en effet, l'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement, aux soins et aux dispositifs d'intégration, mais également l'obtention d'un titre de séjour qui ne peut être inférieur à trois ans. Un tel progrès, dont profiteraient les actuels bénéficiaires de la protection subsidiaire, ne constituerait pas, pour autant, un objectif irréaliste pour les Etats membres. De nombreux pays offrent d'ores et déjà des droits équivalents aux deux catégories de personnes protégées ou un statut unique, à l'instar des Pays-Bas et de la Suède³.

Tenir compte des besoins spécifiques des réfugiés

La Commission entend également s'attaquer aux problèmes d'intégration spécifiques auxquels les personnes bénéficiaires d'une protection inter-

naionale sont confrontées. Elle considère que la directive ne prend pas suffisamment en compte les obstacles pratiques que celles-ci rencontrent en raison de leur situation particulière. Par exemple, la proposition invite les Etats membres à adopter des procédures de reconnaissance des qualifications appropriées pour remédier à l'incapacité des réfugiés à fournir les preuves documentaires de leurs diplômes. De même, elle garantit l'accès à des dispositifs d'intégration adaptés aux besoins des personnes protégées et appelle les Etats membres à faciliter les possibilités de formation professionnelle, notamment par le biais d'aides financières. Enfin, la proposition invite les pays européens à mettre en place une politique de lutte contre les discriminations et à garantir l'égalité des chances en matière d'accès au logement.

La Commission européenne offre ainsi des pistes intéressantes pour favoriser l'insertion des personnes bénéficiaires d'une protection internationale qui constituent souvent les oubliées des politiques européennes d'intégration des ressortissants de pays tiers. Une proposition qui ne demande, en fait, qu'à être confirmée par le Parlement européen et les Etats membres...

¹ Directive 2004/83/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant les conditions minimales que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale.

² Voir FRANCE TERRE D'ASILE, « La protection subsidiaire en Europe, une mosaïque de droits », *Les cahiers du social*, n° 18, septembre 2008, 82 p.

³ Idem.

■ L'INTÉGRATION VUE PAR...

Perrin est réfugié en France depuis septembre 2007. Originaire du Gabon, médecin de formation, il a commencé sa vie française en province en compagnie de ses cinq enfants. « Je dois reconnaître que j'étais un peu inquiet en arrivant surtout pour mes enfants. Mon épouse n'avait pas pu faire le voyage avec moi et eux n'avaient pas suivi des études normales en raison des événements au pays, mais j'ai été tout de suite très entouré par les professeurs ainsi que par les autres parents d'élèves. Ils ont compris ma situation et m'ont beaucoup soutenu. Avec un peu de recul, je m'aperçois que

l'école a été pour moi un vrai lieu de découverte. Elle m'a permis de rapidement comprendre les règles et les usages en vigueur, de savoir vers qui me tourner en cas de problème et surtout de tisser mes premières relations. Les anniversaires de mes enfants, les fêtes comme la Saint Sylvestre, tous ces moments joyeux m'ont donné l'occasion de trouver une place dans mon nouvel environnement. J'ai 55 ans, je suis proche de la retraite et ma vie est sans doute derrière moi ; mais aussi paradoxal que cela puisse être, c'est l'école qui m'a permis de rentrer dans la société française. »

■ BRÈVES

► Une histoire du Maghreb en France

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration présente à partir du 17 novembre et jusqu'au 18 avril 2010 : « Générations, un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France ». Mobilisant les avancées les plus récentes de la recherche et des dizaines de fonds d'archives inédites, cette exposition, organisée par l'association Génériques, raconte l'histoire, souvent méconnue, de milliers de peintres, de réalisateurs, d'écrivains, de chanteurs mais également de sportifs ou de personnalités politiques qui ont enrichi la France de leurs talents. Utilisant notamment les partitions et textes des chanteurs de l'immigration, mais aussi les matériaux qu'offrent la littérature, le cinéma et les arts plastiques, l'exposition restitue au plus près la vie sociale, politique et culturelle de communautés de plus en plus dynamiques. Une histoire entamée dès la moitié du XIX^e siècle, une histoire qui s'écrit encore aujourd'hui.

► Conférence européenne sur l'intégration des primo-arrivants

La Présidence suédoise de l'Union européenne a organisé à Malmö du 14 au 16 décembre une conférence intitulée « Intégration des nouveaux immigrants ». Pendant trois jours, les représentants des pays membres de l'Union chargés des questions d'intégration des primo-arrivants ont échangé sur leurs expériences en la matière. A cette occasion, la Direction de l'intégration de France terre d'asile a présenté son programme Clef de France, qui propose aux réfugiés statutaires de développer un parcours d'intégration sur des territoires situés en province et offrant des opportunités en termes d'emploi, de logement, de lien social ou de qualité de vie. Ce programme est mené par la Plate-forme francilienne de promotion de l'insertion par la mobilité géographique (Prim), avec le soutien du Fonds européen pour les réfugiés, du Conseil régional d'Ile-de-France et de la Ddass du Val-de-Marne.

► Une approche comparative pour la reconnaissance des diplômes étrangers

Les étrangers ont besoin que leur niveau d'études soit reconnu s'ils veulent poursuivre en France des études amorcées dans leur pays d'origine ou s'ils veulent postuler à certains emplois. Le centre d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes (ENIC-NARIC) délivre à cette fin des attestations de niveau d'études des diplômes étrangers. Depuis le 1^{er} septembre 2009, il a perfectionné sa procédure. Le centre utilise désormais une grille d'analyse comparative appliquant les principes des textes internationaux guidant la reconnaissance des diplômes en Europe et s'appuie sur une étude individuelle du parcours des intéressés.

► Les discriminations vécues par les migrants en Europe

11 % des Nord Africains, 17 % des Roms et 22 % des Africains subsahariens vivant en Europe disent avoir fait l'objet de discriminations dans des situations relevant de la vie quotidienne. C'est l'un des constats réalisés par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne à partir d'une enquête récente portant sur différents domaines de la vie sociale et menée auprès de plus de 23 000 personnes appartenant à des minorités ethniques. Il apparaît aussi qu'une majorité de répondants n'a pas signalé l'expérience de discrimination à un organisme ou sur le lieu où elle s'était produite. D'autre part, les groupes vulnérables ne semblent pas informés de la législation européenne anti-discrimination. Voir : www.fra.europa.eu

■ LIBRE OPINION

Le traitement de l'étranger, figure séculaire de la peur

L'image du migrant ne fait pas « conscience commune » ici comme ailleurs, aujourd'hui comme hier. L'altérité semble toujours menacer l'identité (...). Les outils porte-parole de la peur de l'autre ont acquis une puissance inégalée avec les médias de masse. C'est par leur intermédiaire que la peur conquiert ses lettres de noblesse. Car la peur ne naît pas dans les choux. Elle se construit. Elle s'élève patiemment à force d'engrais, de paroles azotées et susurrées. Elle grandit avec force dès lors qu'elle est exposée dans les lieux officiels (...). Et sûrement, elle s'étale dans les salles à manger à l'heure du 20h00 (...).

Les trois peurs constitutives de la figure de l'altérité : le nombre, l'insécurité, l'identité, sont étroitement liées à la production d'images récurrentes et spectaculaires de l'immigration. L'exclusion, la délinquance, l'islam radical se mettent facilement en boîte (...). Il suffit d'ethniciser les récits - l'origine supposée des auteurs de délit ou de révolte sera volontiers mentionnée, alors que ces personnes sont le plus souvent françaises - pour évincer durablement la question sociale.

Mais comment en est-on arrivé là ? Le modèle économique des médias est évidemment à interroger. Le management des équipes de journalistes dans la plupart des rédactions est soumis à l'urgence et à la non spécialisation. La thématique de l'immigration est reléguée à la colonne des faits divers dans la plupart des JT, voire de la presse écrite. La concurrence exacerbée entre les supports médiatiques, la modélisation moutonnaire des formats, la répétition des sujets, garantissent le succès, l'audimat et alimentent l'angoisse. Chaque jour dans le miroir, le buzz se regarde. La perception tient lieu de réalité.

Les médias piègent et sont piégés. Tout ceci finit par former un jeu dangereux dont il est difficile de comprendre les règles. C'est pourquoi, établir des chartes, des codes éthiques pour normaliser et harmoniser les pratiques, fait sans doute partie de l'exigence démocratique. L'exemple à suivre vient de Rome et de l'Italie berlusconienne, avec l'adoption en juin 2008 par le Conseil italien des journalistes d'un code de conduite sur les reportages relatifs aux problèmes d'asile et de migrations (...). C'est ainsi, en rassemblant les bonnes volontés démocratiques et républicaines, en déconstruisant le discours dominant et en cessant d'appuyer sur les fêlures d'une société pour éviter sa rupture, que nous accroîtrons nos chances de vivre ensemble.

Pierre HENRY

Directeur général de France Terre d'Asile

Retrouvez l'intégralité de ce texte sur www.grotius.fr, un site d'analyse et de réflexion sur les médias et l'humanitaire.

L'Observatoire de l'intégration des réfugiés

EST UNE PUBLICATION DE FRANCE TERRE D'ASILE

Directeur de la publication : Jacques Ribs

Directeur général : Pierre Henry

Rédacteurs en chef : Fatiha Mlati Matthieu Tardis

Comité de rédaction :

Christophe Andréo, Marine Carlier, Antoine Janbon.

www.france-terre-asile.org

Maquette : Collectif La Maison des Journalistes

Impression : Marnat

5 ter, rue Arsonval 75015 Paris

Tarif : 1,5 €

Commission paritaire n°65091

ISSN : 1769-521 X



*Avec le soutien du
Fonds européen
pour les réfugiés*

Bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement annuel au tarif de 50 € pour recevoir toutes les publications de France terre d'asile (Le Courrier, Pro Asile, les Cahiers du Social et L'Observatoire de l'intégration).

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Règlement par chèque bancaire ou postal à : France terre d'asile, 22-24 rue Marc Seguin, 75018 Paris